BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 23 octobre 2020	***N° 2020-401***

Convocation du 16 octobre 2020
Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 23 octobre 2020**	***Délibération***
	Direction générale des Territoires **Direction d'appui aux territoires**	***N° 2020-401***

Protocole transactionnel - Marché n° 2018-E0163M - Travaux de voirie et d'entretien de l'espace public - Lot 1 - Pôle territorial de Bordeaux - Chantier rues Audeguil / de Sourdis - Décision - Autorisation

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par un marché n°2018-E0163M notifié le 6 juin 2018, Bordeaux Métropole a confié au groupement solidaire EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST / ATLANTIC ROUTE représenté par le mandataire Eiffage route sud-ouest lui-même représenté par Monsieur Philippe PAGES, directeur d'établissement, un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum de 500 000 € HT et un maximum de 2 000 000 € HT.

Un bon de commande valant ordre de service, a été émis par Bordeaux métropole (Pôle territorial de Bordeaux) pour effectuer des travaux d'aménagement des rues Fernand Audeguil / François de Sourdis selon le calendrier suivant :

- → 5 septembre 2018 : Début d'exécution, y compris le mois de préparation du chantier
- → 22 octobre 2018 : démarrage des travaux
- → 28 février 2020 : fin de chantier
- → 28 février 2020 : OS de prolongation du chantier de 60 jours, date de fin d'exécution : 28 avril 2020.
- → 18 mars 2020 : arrêt du chantier dû au Covid 19
- → 27 mai 2020 : Reprise du chantier Covid 19
- → 5 octobre 2020 : fin de prolongation du chantier de 62,5 jours.

Le montant du bon de commande initial s'élève à **1 623 078,00 € HT** soit 1 947 693,60 € TTC.
Ce chantier a fait l'objet de plusieurs réclamations de la part du groupement solidaire Eiffage sur la période allant du démarrage des travaux jusqu'au 31 octobre 2019.

Ces réclamations ont fait l'objet de plusieurs rencontres entre le groupement solidaire EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST / ATLANTIC et Bordeaux Métropole et cette transaction intervient sur la base de négociations et après compromis réciproques des parties.

Le 16 juillet 2020, une proposition de protocole transactionnel a été adressée au groupement EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST / ATLANTIC ROUTE à hauteur de 115 537.93 € HT au vu des éléments transmis par le groupement, soit :

- La gêne causée par le stationnement de véhicules d'un garagiste situé à proximité,
- Le terrassement d'une bouche d'égout situé à proximité d'un regard,
- Pertes de rendement dues :
    - À l'intervention des réseautiers, (Orange, Bouygues, Regaz, Spie…)
    - Aux manifestations des gilets jaunes

Bordeaux Métropole et le groupement solidaire EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST / ATLANTIC ROUTE ont donc décidé de mettre un terme à ce différend exposé précédemment dans l'esprit des circulaires du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique et du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits.

Les parties conviennent que le groupement sera rémunéré à hauteur de 115 537,93 € HT soit **138 645,52 € TTC**.

Les termes et conditions de cet accord sont fixés par le protocole.
En contrepartie de la signature du protocole et du versement des montants précités, le groupement, titulaire du marché n°2018-E0163M, renonce au versement de toutes autres indemnités hors intérêts moratoires pouvant résulter des faits visés dans le présent protocole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code civil, et notamment ses articles 2044 à 2056 ;

VU le marché n°2018-E0163M pour les travaux de travaux de voirie et d'entretien de l'espace public ;

VU les ordres de services émises pour ce chantier ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la production d'un mémoire en réclamation par le titulaire du marché et les échanges entre les parties,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel avec le groupement EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST / ATLANTIC ROUTE.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : dans le cadre de cette délibération, Bordeaux Métropole émettra un mandat sur le budget principal de Bordeaux Métropole de l'exercice en cours au chapitre 65 article 65888 fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **27 OCTOBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **27 OCTOBRE 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS